

Cette digitalisation est une gracieuseté de la Fédération Québécoise des Activités Subaquatiques



DECES PLONGEE SOUS-MARINE
RAYMOND BRISSON, VICTIME

GHISLAINE HAVRAIS
SERVICE DE LA NORMALISATION
4 FEVRIER 1991



victime : Raymond Brisson

Date : 30 avril 1990

Heure : 13 h 00

Formation : Plongeur élémentaire F.Q.A.S. depuis 1985 aucune formation en plongée sous-marine

Expérience : plongé depuis 1985 et a déjà fait de la plongée sous la glace

site de l'accident : Lac Loup Marin à 30 km de Baie Comeau

Fond : 12 pouces de sédiments au fond, dès que l'on bouge la visibilité diminue

Profondeur : 5 mètres

Visibilité : Très faible de 1 à 2 pieds sans lampe

Courant : aucun

Distance de la rive : 75 à 100 pieds

Coroner : Marcel Cliche

Autopsie : faite par Dr. Louis-Marie Blanchard

Policier : Serge Sirois de la Sûreté du Québec
André Vallée de la Sûreté du Québec, responsable de la section de plongée sous-marine division de Québec

Circonstances : La victimes est rendue au Lac Loup Marin en compagnie d'amis qui avaient, 2 jours plus tôt calé sous la glace avec leur véhicule tout terrain (V.T.T.) lors de leur retour d'une journée de pêche blanche.

La veille du décès, un policier plongeur, M. Serge Sirois, avait plongé pour récupérer la majorité des objets perdus par les pêcheurs à l'exception du véhicule tout-terrain et de 2 chaises de parterre.

M. Sirois avait attaché une bouée au véhicule tout-terrain et avait suggéré de le récupérer à l'été compte tenu du fait que la récupération est plus facile à faire avec un bateau qu'à travers la glace.

La même journée, Alain Gauthier à qui appartient le véhicule tout-terrain, a demandé à la victime s'il pouvait récupérer le véhicule sous la glace compte tenu du fait que le policier plongeur n'était pas disponible



et que Gauthier avait des copains libres le lundi 30 avril 1990 pour lui donner un coup de main pour sortir le V.T.T.

Le matin vers 7 h 00, le jour du décès, la victime a fait remplir son cylindre à la boutique de Jean-Guy Poirier de Baie-Comeau.

Vers 9 h 00, la victime, le propriétaire du véhicule submergé et ses amis sont arrivés au trou fait dans la glace par l'incident du samedi, 28 avril 1990. Ensemble ils ont fabriqué un palan pour sortir le V.T.T.. Alain Gauthier a aidé la victime à revêtir son équipement de plongée. La victime portait un "dry suit" complet, il avait un support à bouteille, une bouteille d'aluminium de 72 pieds cubes. Il avait une ceinture de plomb de 25 livres et portait des palmes et un masque. Son "dry suit" était relié à sa bombonne par un tuyau permettant un gonflement rapide.

La bombonne était équipée d'une valve de type J et au moment de plonger la réserve n'était pas activée. La victime avait une lampe de poche assez forte.

La victime était reliée à la surface par une corde attachée à son support de bouteille. Mais la personne qui tenait la corde ne connaissait pas le code de communication avec le plongeur. M. Brisson a sauté à l'eau pour enlever les blocs de glace qui flottaient à la surface du trou. Il est ressorti, on a descendu un tire-fort jusqu'au fond de l'eau afin de pouvoir remonter le véhicule. La victime a plongé, a relié le V.T.T. au tire-fort et il est remonté à la surface pour dire que c'était correcte puis est descendu sous l'eau pour s'assurer que le véhicule était attaché correctement pour le sortir de l'eau. La victime a refait surface et on a procédé à la récupération du véhicule.

Ensemble ils ont dîné puis après le dîner, la victime a replongé pour aller chercher des chaises de parterre qui étaient restées sous l'eau. Lors de cette seconde plongée, la victime portait le même équipement sauf qu'il n'était pas relié à la surface par une corde. Ses amis ont insisté mais il n'a pas voulu s'attacher. Il a plongé et il n'a jamais refait surface. Personne n'était directement



responsable pour surveiller la plongée de la surface du lac et personne n'avait de moyen pour lui porter secours. Après une dizaine de minutes après le début de sa plongée ses copains se sont inquiétés, ils ont écouté pour peut-être entendre un appel de détresse, ils ont creusé des trous mais rien, il était trop tard.

Ils ont contacté la Sûreté du Québec qui ont envoyé l'équipe de plongeur de Québec pour récupérer le corps.

Lorsqu'on a récupéré le corps et les équipements de la victime à 8 mètres du trou, on a constaté que le manomètre relié à la bouteille du plongeur indiquait que le cylindre était vide et que la réserve avait été activée par le plongeur. Il y avait encore 300 lbs d'air dans la bouteille au moment des analyses en laboratoire.

Expertise : L'eau froide ralenti la vitesse avec laquelle les particules retombent au fond d'un lac et la présence de particules diminue la visibilité, ce dernier phénomène s'accroît lorsqu'on utilise une lampe car la lumière est réfléchiée par les particules.

Conclusion : Il semble que la victime s'est noyée après avoir tenté sans succès de retrouver le trou d'accès à l'air libre.

Son décès a été précédé par un ensemble de facteurs qui ont augmenté les risques auxquels il a été exposé.

- . Aucune formation de la victime en plongée sous-glace.
- . Non connaissance des mesures de sécurité à prendre lors des plongées sous-glace
- . corde de retention
- . système de code
- . plongeur de relève
- . équipement de plongée supplémentaire
- . Aucune vérification de l'équipement du plongeur avant de plonger
- . Plongée non planifiée
- . Plongée juste après un repas